

## EDITO



**Cher(e)s assistant(e)s maternel(le)s, chers parents,**

**C'est avec plaisir que je m'adresse à vous à travers ce journal qui est le lien entre vous et la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine.**

**Maire de Sougy et Vice-Présidente à l'action sociale en charge du Relais Petite Enfance (RPE), je mesure combien il est important d'avoir des services de proximité en lien avec vous.**

**La petite enfance constitue une priorité majeure. C'est donc au travers du Relais Petite Enfance, que nous accompagnons les familles dans leurs recherches de modes d'accueil pour leurs enfants, que nous soutenons les assistant(e)s maternel(le)s dans l'exercice de leur profession et que nous contribuons à l'épanouissement des jeunes enfants avec différentes activités et événements tout au long de l'année.**

**Ce service joue donc un rôle essentiel dans la vie quotidienne de nombreuses familles et participe à l'attractivité de notre territoire.**

**Je vous souhaite une agréable lecture de ce numéro et reste, avec l'ensemble des élus, à votre écoute.**

**Fabienne LEGRAND**

**Maire de Sougy et Vice-Présidente en charge de l'action sociale**

## Sommaire

### EN BREF

#### L'INSTANT LEGISLATION

Tout savoir sur la création de MAM

#### LE SAVIEZ-VOUS ?

L'acquisition de la continence chez l'enfant

### ZOOM SUR...

Le congé de naissance

### LES TEMPS FORTS DU RELAIS PETITE ENFANCE

© Relais Petite Enfance



© Relais Petite Enfance

## En bref ...

### Nouveau salaire conventionnel

Les négociations salariales au sein de la branche du particulier employeur et de l'emploi à domicile ont abouti à un accord pour une revalorisation de 15,38%. L'accord a été signé le 5 février 2026, pour une entrée en vigueur au 1er juin 2026.

Le salaire minimum conventionnel passe donc à 4,20€ brut (3,28€ net) par heure. L'indemnité d'entretien passe quant à elle à 3,92€ pour 9h de garde.



© Canva

#### Plus d'informations :

<https://www.lesprosdela petiteenfance.fr/assistantes-maternelles-le-nouveau-salaire-conventionnel-entre-en-vigueur-le-1er-juin-2026/>  
<https://www.urssaf.fr/accueil/particulier/particulier-employeur/embaucher-un-salarie/remunerer-salarie-domicile.html>

### Inaptitude au travail : un avenant qui clarifie la procédure

La Convention Collective dispose depuis le 1er mai d'un nouvel avenant qui encadre les démarches en cas d'inaptitude au travail des assistantes maternelles ou des gardes d'enfant à domicile : étapes clefs, délais à respecter, modalités de rupture et d'indemnisation. Il tient compte des spécificités de ces métiers, notamment l'impossibilité de reclassement.

La FEPEM a publié deux infographies qui résument les points forts de cet avenant.



© Canva

#### Plus d'informations :

<https://www.lesprosdela petiteenfance.fr/inaptitude-au-travail-des-assistantes-maternelles-et-des-gardes-denfant-a-domicile-lavenant-n10-entre-en-vigueur-le-1-mai/>  
<https://www.franceemploi domicile.fr/actualite/que-faire-en-cas-de-declaration-dinaptitude-du-salarie-a-domicile/>

### Adhésion obligatoire à Pajemploi +

L'article 101 de la LFSS 2026 prévoit de conditionner le versement du CMG (Complément Libre Choix du Mode de Garde) aux parents-employeurs à l'adhésion au service Pajemploi + à partir du 1er septembre 2027. Des textes sont attendus pour clarifier cette mise en oeuvre.

#### Plus d'informations :

<https://www.lesprosdela petiteenfance.fr/article/obligation-de-pajemploi-une-reforme-loin-de-faire-lunanimite/>

 **Urssaf**  
Au service de notre protection sociale

### Le service Pajemploi +

Publié le 25 janvier 2024 Lecture 5 min

Avec Pajemploi +, vous confiez gratuitement à l'Urssaf service Pajemploi le processus de rémunération, et vous bénéficiez directement de votre CMG !

#### Pour qui ?

Particulier employeur

Salarie du particulier employeur

#### Quelle situation ?

En tant que particulier employeur, vous souhaitez faciliter les démarches liées à la rémunération de votre salarié. Pour le salarié, c'est la garantie de recevoir sa rémunération directement sur son compte bancaire.

#### Pourquoi l'utiliser ?

Avec ce service gratuit, vous déclarez et rémunérez votre salarié en un clic. Le Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG) est automatiquement déduit du montant prélevé sur votre compte bancaire. Vous n'avez plus besoin d'avancer les frais.



Créées par la loi du 9 juin 2010, les Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s permettent aux assistant(e)s maternel(le)s d'exercer leur activité en dehors de leur domicile.

Le cadre juridique a été mis à jour suite à la réforme des services aux familles de 2021 et à la création du Service Public de la Petite Enfance (loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023).

Ainsi, la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) a publié, en février 2026, un nouveau guide ministériel pour accompagner la création de MAM.



Créer une MAM, c'est d'abord constituer un projet qui décrit toute l'organisation

### Le projet éducatif

Il intègre les dix principes de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, en lien avec le Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant.

### La charte de fonctionnement

Elle définit le fonctionnement de la MAM : les horaires, les modalités d'accueil, etc...

### Le règlement intérieur

Il s'agit du document interne qui formalise le quotidien des Assistant(e)s maternel(le)s au sein de la MAM : répartition des tâches (administratives, comptables, ménagères), planification des congés, etc.



Le guide de la DGCS apporte aussi des précisions sur les aménagements requis des espaces d'accueil : accessibilité, prévention des risques, ambiance thermique, éclairage, aménagement des différents espaces, etc

Le ou les porteurs de projets de MAM peuvent se rapprocher de la PMI pour la demande d'agrément et la validation des locaux, la commune ou le regroupement de communes qui recense les besoins, le Relais Petite Enfance pour un appui méthodologique et la Caisse d'Allocations Familiales ou la Mutualité Sociale Agricole pour d'éventuelles aides financières.

# Les aides financières de la branche famille



Pour contribuer au financement de matériel ou de travaux, et pour les assistant(e)s maternel(le)s exerçant à leur domicile ou en MAM, la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole proposent des aides financières.

## **La prime d'installation**

Accessible à toute assistante maternelle nouvellement agréée, pour compenser le coût d'achat du matériel de puériculture

## **L'aide au démarrage**

Pour les nouvelles MAM ou pour une extension de la capacité d'accueil

## **Le prêt à l'amélioration du lieu d'accueil (Pala)**

Pour le financement de travaux visant à l'amélioration du lieu d'accueil, que ce soit en MAM, ou au domicile de l'assistante maternelle.

## **Le plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant**

Pour des projets de création ou d'extension de MAM.

Les MAM de plus de 10 ans peuvent aussi bénéficier d'une aide à la rénovation

**Pour en savoir plus sur les conditions d'éligibilités et de demande :  
contacter la CAF ou la MSA du Loiret, ou consulter les sites [caf.fr](http://caf.fr) ou [msa.fr](http://msa.fr)**



## **Plus d'informations :**

[www.solidarites.gouv.fr](http://www.solidarites.gouv.fr) : [Mode d'accueil du jeune enfant : outils et ressources](#) | [solidarites.gouv.fr](http://solidarites.gouv.fr) | [Ministère du Travail et des Solidarités](#)

[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

[www.msa.fr](http://www.msa.fr)

## Le saviez-vous ?



### L'acquisition de la continence chez l'enfant

“L'acquisition à la propreté” comme on l'entend souvent est une étape clef dans le développement de l'enfant.

Une sorte de rite de passage entre la petite enfance et l'entrée à l'école.

Le repérage des sensations est une étape cruciale du développement

L'enfant doit être prêt dans son corps et dans sa tête.

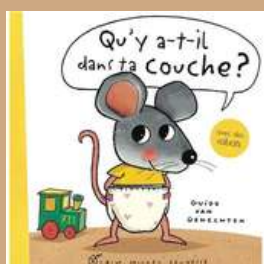
Dans l'acquisition à la propreté, on entend surtout acquisition du contrôle des sphincters.

Cette étape du développement du jeune enfant dépend de la maturation neurologique.

Elle se fait entre 2 ans ½ et 3 ans

Lorsque l'enfant est attentif à ses sensations internes. Il sait alors lui-même décider quand il lui est nécessaire d'aller aux toilettes

### Quelques idées de livres pour accompagner l'enfant dans cette étape :



*Qu'y a-t-il dans ta couche ?*  
G. Van Genechten



*Non, pas le pot !*  
S. Blake



*Qu'est-ce que c'est que ça ?*  
P. Teulade et J.C. Sarrazin



*Je vais sur le pot*  
I. Falorsi



*J'y vais !*  
M. Maudet

# Le congé de naissance : les modalités précisées par décrets



Le congé supplémentaire de naissance a été instauré par la Loi de financement de la sécurité sociale, les décrets précisant ses modalités ont été publiés le 31 mai 2026.

Cette mesure vise à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes, une meilleure conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale et à favoriser les premiers liens d'attachement de l'enfant avec ses parents.

### Quelles sont les modalités?

Ce congé entre en vigueur le 1er juillet 2026., pour tous les parents exerçant une activité professionnelle et dont le ou les enfants sont nés ou adoptés à partir du 1er janvier 2026. Il est facultatif.

Il est pris à l'issue du congé maternité pour la mère et du congé paternité pour le père, dans un délai de 9 mois après la naissance. Sa durée est de 2 mois maximum, pris en une fois, ou de manière fractionnée.

Les parents disposent d'un délai de prévenance d'un mois pour prévenir leur employeur de leur souhait de bénéficier du congé de naissance.

### Comment est-il rémunéré?

La rémunération, versée par l'Assurance Maladie, est de 70% du salaire le 1er mois et de 60% du salaire le 2ème mois, dans la limite du plafond de la Sécurité Sociale.

#### Bon à savoir :

A titre exceptionnel, pour les parents d'enfants nés ou adoptés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2026, et qui souhaitent bénéficier de ce congé, le cumul de l'indemnisation du congé supplémentaire de naissance et du CMG est possible, afin de maintenir la rémunération en cas d'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le).

#### Plus d'informations :

<https://solidarites.gouv.fr/conge-supplementaire-de-naissance>

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054153815>

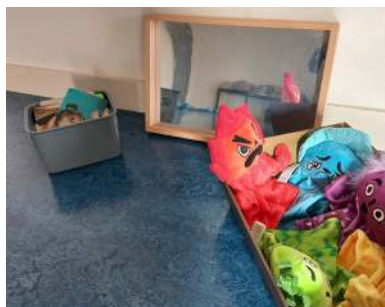
<https://www.lesprosdela petiteenfance.fr/conge-de-naissance-les-decrets-publies-en-precisent-les-modalites/>





## Les temps forts du Relais Petite Enfance...

### Mars : mois de la petite enfance



Pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, le RPE a participé à la semaine de la petite enfance, tout au long du mois de mars 2026. Le thème cette année était "Des équilibres".

Le RPE a proposé deux animations :

Deux semaines sur la thématique des émotions, pour les découvrir et les nommer tout en s'amusant.

Une couleur = une émotion : différents objets étaient répartis par couleur pour éveiller les sens. Un espace sensoriel était également mis à disposition, avec des objets lumineux.

Deux semaines sur le mouvement et l'équilibre du corps, avec des jeux de motricité.



© Relais Petite Enfance

### A cette occasion, le Musée du théâtre forain d'Artenay a ouvert ses portes aux assistantes maternelles

Le Musée du théâtre forain a également participé à cet événement. Un parcours de motricité a été spécialement conçu pour les assistantes maternelles et leurs petits accueillis. Dans une ambiance de forêt enchantée, les enfants se sont amusés à marcher sur des roseaux de tissus, traverser un tunnel en carton, grimper sur des modules. Ils ont pu manipuler différents objets et instruments reproduisant des sons d'oiseaux ou de grenouilles. Le reste du musée était accessible en visite libre. Cette matinée a réuni, sur deux créneaux, 11 assistantes maternelles et 23 enfants.



© Relais Petite Enfance



## Parlons du handicap au RPE



Au mois de mai, une éducatrice du Pôle Ressource Handicap du Loiret est venue présenter ce dispositif sur deux matinées. Ce fut l'occasion pour les assistantes maternelles de questionner leur pratique, évoquer les difficultés qu'elles ont pu rencontrer et connaître les possibilités d'accompagnement.

*Le Pôle Ressources Handicap accompagne les enfants en situation de handicap ou en difficultés (suspicion de troubles), leurs parents et les professionnels (accueils de loisirs, périscolaire, assistantes maternelles, crèches, clubs sportifs). L'objectif est de favoriser l'inclusion.*

## Collaboration avec la bibliothèque de Sougy

Plusieurs fois dans l'année, le RPE s'associe avec la bibliothèque de Sougy pour proposer un temps de lecture, ou de kamishibai. Ces ateliers sont toujours appréciés.



© Relais Petite Enfance

## Matinée festive du RPE

Le 18 juin, le RPE a organisé sa matinée festive, avec la présence de la ferme itinérante de Fay aux Loges, avec une cinquantaine d'animaux, et la bibliothèque de Sougy, pour une pause lectures à l'ombre des arbres. Les visiteurs ont pu observer, brosser, et nourrir les animaux. Cette matinée a réuni près de 130 personnes.



© Relais Petite Enfance



## Un atelier au verger

Le 30 juin, la Maison de la Polyculture d'Ormes a accueilli le RPE pour un atelier d'éveil à la nature.

Des histoires contées sur le thème de la nature, à l'ombre d'un poirier, une chasse au trésor dans le verger, à la recherche des fruits cachés, et une dégustation de pommes, cerises, fraises, pêches et melon, pour émerveiller les papilles.

L'animation a remporté un franc succès, tant auprès des enfants que des adultes.



© Relais Petite Enfance

*Durant l'été, le Relais Petite Enfance met en pause l'itinérance des ateliers,  
afin de préparer la rentrée prochaine.  
Assistant(e)s maternel(le)s, parents et futurs parents, le Relais Petite Enfance reste à votre écoute  
pour tout renseignement, ou recherche d'un mode de garde.*

*Bel été à tous, petits et grands.*



**RELAIS PETITE ENFANCE de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine** - 345, chemin des Ouches 45410 SOUGY

Tél : 02.19.23.00.46 - Courriel : [rpe@cc-beauceloiretaine.fr](mailto:rpe@cc-beauceloiretaine.fr)

**Hélène ROUX**  
**06.21.16.10.37**

**Charlotte DELAUNAY**  
**06.21.16.24.57**

Accueil (sur rendez-vous) ou par téléphone : lundi, mardi, jeudi, vendredi 13h30-17h et mercredi 8h30-12h30 / 13h30-17h

Retrouvez notre gazette et notre actualité sur le PADLET du Relais Petite Enfance : <https://padlet.com/ramccbl/9x7wnx5rt3rlm9v8> ou sur le site de la Communauté de Communes : [www.cc-beauceloiretaine.fr](http://www.cc-beauceloiretaine.fr), rubrique "services à la population"



CCBL



Padlet du RPE

Actu' petite enfance, mars 2026

Directeur de la publication : Thierry BRACQUEMOND

Rédaction : Hélène ROUX, Charlotte DELAUNAY

Conception : Hélène ROUX, Charlotte DELAUNAY

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

Siège : Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine,  
345, Chemin des Ouches, 45410 Sougy. Tél : 02 19 23 00 50

